



**Commune de
Saint-Martin FR**

- **Convocation assemblée communale**
 - **Infos communales**
-



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR
sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

lundi 30 mai 2016 à 20h15
au restaurant de la Croix Fédérale à Saint-Martin

TRACTANDA

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 2016**
- 2. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016 - 2021**
- 3. Délégation de compétences au Conseil communal pour la période 2016 - 2021**
- 4. Nomination de la commission financière pour la période 2016 - 2021**
- 5. Nomination de la commission d'aménagement et d'énergie pour la période 2016 - 2021**
- 6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2016 - 2021**
- 7. Nomination de l'organe de révision pour la période 2016 - 2017 - 2018**
- 8. Investissement complémentaire : crédit d'étude pour assainissement bâtiments hors zone secteur « Le Froumi »**
 - 8.1 Présentation
 - 8.2 Rapport de la commission financière
 - 8.3 Approbation
- 9. Investissement complémentaire : équipement informatique pour le Conseil communal**
 - 9.1 Présentation
 - 9.2 Rapport de la commission financière
 - 9.3 Approbation
- 10. Divers**

Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch

Le Conseil communal

Saint-Martin, le 3 mai 2016

Conseil communal

Nous avons le plaisir de vous présenter les 7 membres du Conseil communal qui ont été assermentés en date du 16 avril 2016 pour la période législative 2016-2021



De gauche à droite :

Cédric Borer, Ursula Hugi, Pascal Delessert, Gérard Buchs, Sandra Gothuey, Yves Currat, Georges-Henri Débois

Syndic

Gérard Buchs

079 566 19 56

021 907 70 56

gerardbuchs@bluewin.ch

Administration générale, forêts, agriculture, bâtiments communaux, personnel technique, protection civile

Vice-Syndic

Georges-Henri Débois

079 446 93 39

021 907 77 50

georges.debois@bluewin.ch

Finances et impôts

Yves Currat

079 730 96 05

021 907 76 34

currat.liaudat@gmail.com

Environnement : adduction d'eau, protection des eaux, endiguements, ordures ménagères, déchèterie

Cédric Borer

079 453 58 92

021 922 07 65

cbo2@bluewin.ch

Enseignement, formation, culture, loisirs, petite enfance, transports

Sandra Gothuey

079 275 89 95

021 907 17 41

sandrastrmartin@bluewin.ch

Santé, affaires sociales, justice, militaire

Pascal Delessert

079 221 71 36

021 781 23 17

pascaldelessert@bluewin.ch

Routes, cimetière, feu

Ursula Hugi

078 632 13 75

021 907 16 26

ursula.hugi@bluewin.ch

Aménagement du territoire, constructions

Votations et élections

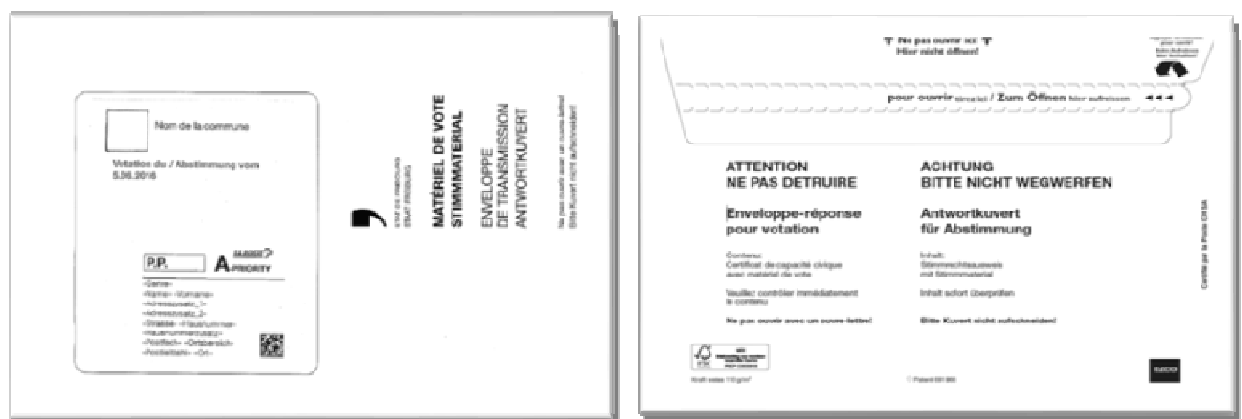
Nouvelle enveloppe-réponse et certificat de capacité civique

A la suite des modifications de la loi sur l'exercice des droits politiques entrées en vigueur au 1^{er} avril 2016, des changements sont intervenus quant à la forme des enveloppes de vote et des certificats de capacité civique.

Vous avez reçu dernièrement le matériel pour le scrutin du 5 juin 2016 qui se présente de la façon suivante :

Nouvelle enveloppe de transmission

L'enveloppe de transmission contient : le certificat de capacité civique et le matériel de vote



Nouveau certificat de capacité civique

Il se présentera sur la forme d'une feuille A4 insérée dans l'enveloppe de transmission.

Vote anticipé (par dépôt ou par correspondance) : comment procéder ?

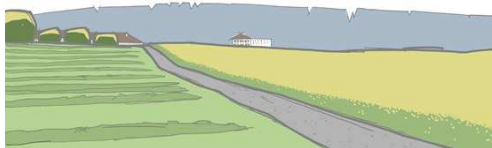
Le certificat de capacité civique doit être signé et placé dans l'enveloppe de transmission.

La signature ainsi que le nom et le code barre doivent impérativement être visibles dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission comme dans l'exemple suivant :



Réfections de chemins agricoles

(routes AF)



La remise en état périodique de chemins agricoles peut être soutenue par le canton et la Confédération.

Les propriétaires intéressés à intégrer le programme 2017 sont priés de prendre contact avec M. Pascal Delessert, Conseiller communal responsable des routes.

079 221 71 36

pascaldelessert@bluewin.ch

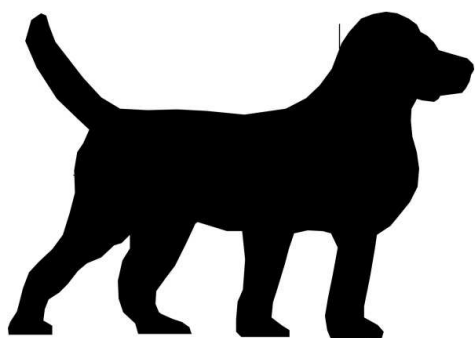
Taille de haies



Conformément à la loi sur les routes, chaque propriétaire doit veiller à ce que ses haies n'entravent pas la visibilité aux abords des routes. C'est pourquoi, nous demandons à chacun, si besoin est, de procéder à la taille de ses haies.

- les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1.65 m' du bord de la chaussée le long des routes publiques
- la hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m' de la chaussée est de 1 m' dès le niveau du bord de la chaussée correspondante. Au-delà de cette distance de 1.65 m', une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers

Chiens



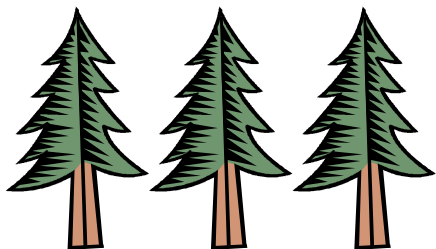
**Plus d'infos sur
www.fr.ch/saav**

La Préfecture de la Veveyse et la Police cantonale enregistrent, à de fréquentes reprises, des plaintes au sujet de chiens errant, sans surveillance, sur des routes, chemins publics et dans les forêts. Souvent, des adultes et enfants sont importunés par ces animaux qui les effraient. D'autre part, certaines bêtes incommodent le voisinage par leurs aboiements diurnes et nocturnes.

C'est pourquoi nous rappelons quelques principes à respecter :

- du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt
- toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. A défaut elle prendra toutes les mesures utiles pour rendre l'endroit propre. A cet effet des « robidogs » sont placés à différents endroits de la commune pour y déposer les sacs qui ne doivent pas être lancés dans les champs lors des promenades !
- tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique au plus tard trois mois après sa naissance et dans tous les cas avant d'être cédé par le détenteur chez qui il est né. L'identification du chien doit être effectuée par un/e vétérinaire qui transmettra les données relevées à la banque de données ANIS (Animal Identity Service AG). Le détenteur habituel d'un chien a l'obligation d'annoncer à la banque de données ANIS, dans les 15 jours, tout changement d'adresse ainsi que la mort de l'animal.

Forêts



Tout dépôt de déchets est interdit en forêt, y compris les déchets végétaux qui doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

La route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est interdite à la circulation.

Forestier responsable

M. Christophe Huwiler

☎ 079 634 66 10

Garde-faune

M. François Equey

1676 Chavannes-les-Forts

☎ 079 409 35 44

Désinfection – dératisation



Les personnes qui souhaitent obtenir une adresse pour les problèmes d'hôtes indésirables dans leur maison peuvent s'adresser au bureau communal où une adresse leur sera transmise pour les traitements suivants :

- **Désinfection • Désinsectisation •**
- Dératisation • Dépigeonnage (protection)**
- **Traitement du bois • Nids de guêpes**

Elimination des déchets d'animaux



Le centre de collecteur régional est situé à l'ancien dépôt militaire sur la route principale entre Le Crêt et les croisées de Sâles

Tél. 026 655 04 45

Heures d'ouverture :

du lundi au samedi de 13h30 à 15h30

Respectez l'eau :



Abandonnez les mauvaises habitudes !

Le travail de la STEP est rendu très difficile et coûteux par la présence de toute sorte de déchets indésirables dans l'eau d'évacuation.

Un geste facile au quotidien : mettre à LA POUBELLE TOUT ce qui est AUTRE que le papier wc !

De plus, veillez à utiliser vos **produits de douche et de nettoyage de façon mesurée**, ceci pour limiter au maximum la pollution de nos eaux par les micropolluants (substances synthétiques très difficilement dégradables en STEP)

Vidange des piscines



Le trop plein et la vidange de piscines doivent être raccordés à la canalisation des eaux claires.

L'installation de désinfection de la piscine sera mise hors service au minimum 24 heures avant la vidange de la piscine. La vidange doit s'effectuer par une vanne 2" au maximum. Les eaux de rinçage du filtre et de nettoyage seront déversées dans la canalisation des eaux usées.

Ordures ménagères - déchèterie



Merci de respecter la nature ! Les déchets ne doivent pas être déposés en bordures de routes (canette en alu, bouteilles en verre...)

Les vignettes pour sacs poubelles sont vendues à la commune ou à la boulangerie Philippe Maillard.

Seuls les endroits officiels de la commune de Saint-Martin sont autorisés pour le dépôt des sacs avec vignettes au plus tôt le **mardi matin à 06h00**, soit :

- ✓ Place entre l'école et l'église, Saint-Martin
- ✓ Croisée de la rte de Châtel et rte de la Prela, Saint-Martin
- ✓ Croisée rte de Bussigny, Saint-Martin
- ✓ Laiterie, Le Jordil
- ✓ Ancienne laiterie, Besencens
- ✓ Ancienne école, Besencens
- ✓ Abri PC, Fiaugères
- ✓ Croisée rte Fusion-rte Porsel, Fiaugères

**Vignettes offertes
pour les enfants
de 0 à 2 ans**



Les parents des enfants de 0 à 2 ans peuvent retirer au bureau communal les étiquettes offertes pour les sacs poubelles, soit

**4 lots d'étiquettes de 35 litres
par année et par enfant**

Gym aînés



**Pour contribuer
pleinement au maintien de
votre corps et de votre
santé !**

Les dames et messieurs, dès 60 ans, sont les bienvenus à la gym-aînés.

Mme Christiane Braillard vous attend le **mercredi de 14h00 à 15h00 à la salle polyvalente.**

Vous avez la possibilité de débiter en tout temps et sans engagement.
Une leçon d'essai est gratuite.

Prix de la leçon : CHF 5.-

**Activités Pro
Senectute**



Afin d'allier le plaisir d'une rencontre amicale à une sortie en plein air, Mme Evelyne Vial vous attend chaque **lundi à 13h30 au centre du village de Saint-Martin pour une balade conviviale.**

D'autres activités sont organisées dans le canton. N'hésitez pas à demander le programme détaillé des activités à Pro Senectute Fribourg 026 347 12 40 ou sur le site www.fr.pro-senectute.ch

Repas à domicile



Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent faire appel au service de repas à domicile organisé au sein de la commune du lundi au vendredi. Les repas sont servis par l'Auberge de la Croix-Fédérale à Saint-Martin le lundi, mercredi, jeudi et vendredi et par la Chenille gourmande à Oron le mardi.

**Inscriptions auprès du bureau communal
au 021 907 88 73**



Pensez aux enfants !

Sur les routes communales dans les quartiers d'habitation, même si la vitesse est autorisée à 50 km/h, chaque automobiliste doit adapter sa vitesse en fonction de la configuration du lieu.

Accueil ExtraScolaire



L'AES de St-Martin accueille les enfants à la ferme communale, place du Village 1 à Saint-Martin du lundi au vendredi.

Mme Suzanne Michel, responsable, se tient à disposition au 079 233 17 40 ou aes.stmartin@gmail.com

La fiche d'inscription se trouve sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch, rubrique école-accueil extrascolaire

Bureau communal



Horaires

Secrétariat	lundi	14h00 - 17h00
	jeudi	09h00 - 11h30
		14h00 - 18h30

Caisse	mardi	15h00 – 18h00
---------------	-------	---------------

Durant l'été, le bureau communal sera fermé du 25 juillet au 15 août 2016 inclus

RECHERCHONS BÉNÉVOLES

Service d'accompagnement administratif à domicile

Par une visite mensuelle, vous accompagnez les personnes âgées dans les démarches courantes concernant leurs affaires administratives.

Vous êtes prêt à leur offrir une présence, une disponibilité et une écoute attentive ?

Alors contactez-nous pour plus d'informations.

**Pro Senectute Fribourg, Passage du Cardinal 18, CP 169, 1705
Fribourg, 026 347 12 40, info@fr.pro-senectute**



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg
Tél. 026 426 02 66
www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- o Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- o Activités d'information et de prévention
- o Registre des tumeurs
- o info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- o Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- o Activités d'information et de prévention
- o info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- o Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- o Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- o Remise des appareils respiratoires
- o Activités d'information et de prévention
- o info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- o Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- o info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- o Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- o La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- o Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- o depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- o Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- o voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- o Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- o Programme « santé en entreprise »
- o info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 66

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfribourg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /

TU AS TERMINÉ TON ÉCOLE OBLIGATOIRE ?

TU AS COMMENCÉ UNE FORMATION ?

TU L'AS ABANDONNÉE ?

TU NE TROUVES PAS LA SOLUTION ?



CONTACTE-NOUS !

TEL. 079 350 28 29 / TRANSITION@CHECKTAVEVEYSE.CH

PERMANENCE TOUS LES MARDIS DE 15H À 18H

DANS L'ANCIEN HÔPITAL DE CHÂTEL

(ENTRÉE CÔTÉ CINÉMA)

PEV

Paysage Educatif de la Veveyse

UN PROJET DU DISTRICT DE LA VEVEYSE
QUI SOUTIENT LES JEUNES RENCONTRANT
DES DIFFICULTÉS DANS LEURS DÉMARCHES
PROFESSIONNELLES

